

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
de mathématiques physique-chimie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
mathématiques physique-chimie

S/c du chef d'établissement

Nice, le 1^{er} septembre 2025

**Rectorat
de l'académie de Nice**

**Direction de l'Action
Pédagogique et des
Inspections**

Affaire suivie par :
Emmanuel DENISE
Jean-Pierre NUZZO
IEN ET EG

Téléphone
04 93 53 71 50/51

Mél.
jpr-ia@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Lettre d'information relative à l'année scolaire 2025/2026

Chers (ères) collègues,

Nous espérons que cette rentrée s'est déroulée pour chacun d'entre vous dans les meilleures conditions. Nous tenons en premier lieu à vous adresser nos remerciements pour l'engagement dont vous avez fait preuve au cours de l'année écoulée.

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux collègues — titulaires, stagiaires ou contractuels — rejoignant l'académie, que ce soit dans l'enseignement public ou privé sous contrat.

En l'absence de nouvelles mesures à déployer en cette rentrée, l'année scolaire qui s'ouvre constitue une occasion privilégiée pour approfondir et affiner l'application des dispositifs mis en place au cours des dernières années.

Il conviendra tout d'abord de poursuivre le travail engagé autour des groupes à effectifs réduits en seconde et en première. L'objectif est de tirer pleinement parti des résultats des tests de positionnement pour constituer des groupes adaptés, puis d'en faire évoluer la composition au fil de l'année (par exemple après chaque période de vacances) en fonction des besoins observés et des choix pédagogiques retenus. Ce dispositif requiert la mobilisation de gestes professionnels favorisant la différenciation : adaptation des supports, diversification des modalités de travail, articulation entre les temps en groupes réduits et ceux en classe entière, ainsi qu'avec les séances de co-intervention. L'enjeu est de garantir à chaque élève un accompagnement ciblé, de consolider les acquis fondamentaux et de développer la confiance et l'autonomie indispensables à leur réussite scolaire.

Toutes les disciplines sont susceptibles d'intervenir dans les temps dédiés à l'accompagnement. En CAP, les élèves bénéficient de 101 heures en première année et de 91 heures en deuxième année consacrées à la « consolidation, l'accompagnement personnalisé et la préparation à l'orientation ». En baccalauréat professionnel, le soutien au parcours représente 30 heures en seconde, 28 heures en première et 33 heures en terminale.



Ces temps d'accompagnement nous semblent répondre à cinq finalités pédagogiques majeures :

- permettre aux élèves de découvrir la diversité du monde économique et professionnel ainsi que les perspectives d'insertion liées à leur spécialité ou famille de métiers ;
- leur faire connaître les différentes possibilités de poursuite d'études après un CAP ou un baccalauréat professionnel ;
- les aider à construire progressivement leur projet scolaire et professionnel ;
- les préparer et les accompagner dans la procédure Parcoursup ;
- consolider les savoirs fondamentaux en CAP.

La réalisation de ces objectifs s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'éducation à l'orientation. Ce dernier doit fixer dans chaque lycée des objectifs précis, assortis d'indicateurs de suivi, et prévoir des actions pédagogiques sur des temps dédiés, notamment l'heure de soutien au parcours. Les équipes éducatives, réunies en conseil pédagogique, disposent par ailleurs de la possibilité de définir les actions et partenariats les plus pertinents afin de répondre aux besoins spécifiques de leur établissement et de favoriser l'expérimentation.

Comme vous le savez, un bilan est conduit afin de mesurer l'efficacité du parcours différencié de terminale. Selon les résultats, des ajustements devraient être apportés. Il est donc possible que l'organisation présentée dans l'annexe 3 soit appelée à évoluer au cours de cette année scolaire. Comme dans notre académie, l'absentéisme a été constaté de manière marquée à l'échelle nationale, ce qui confirme la nécessité de poursuivre la réflexion.

Certains d'entre vous seront concernés cette année par un rendez-vous de carrière. Il s'agit des collègues qui au 31 août 2025 ont une ancienneté comprise entre :

- 12 et 24 mois dans l'échelon 6 pour le 1^{er} rendez-vous de carrière ;
- 18 et 30 mois dans l'échelon 8 pour le 2^e rendez-vous de carrière ;
- 12 et 24 mois dans l'échelon 9 pour le 3^e rendez-vous de carrière.

Par ailleurs, des visites d'accompagnement seront conduites, en priorité auprès des professeurs en début de carrière, des enseignants hors classe et des professeurs contractuels. Afin que ces visites soient pleinement profitables, elles viseront notamment à engager un retour réflexif sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors d'inspections précédentes.

S'agissant des professeurs contractuels, une partie des visites sera assurée par Sébastien BERTOLO et Claire GARCIA dans le cadre de leur mission d'inspection. Cette rentrée voit l'arrivée d'une quinzaine de néo-contractuels dans les lycées professionnels publics. Un accompagnement spécifique leur est proposé, notamment par le biais d'un dispositif de mentorat ; toutefois, rien ne saurait remplacer l'appui de proximité au sein des établissements. Nous comptons donc sur vous pour leur réserver le meilleur accueil et leur apporter le soutien nécessaire à une intégration réussie.

Le thème de l'édition 2025 de la Fête de la science qui se déroulera du 3 au 13 octobre 2025 est « Intelligence(s) ». Longtemps considérée comme le propre de l'humain, l'intelligence se révèle aujourd'hui multiple : biologique, animale, végétale ou artificielle. Cette édition invite à explorer ses différentes formes et à questionner



ce que signifie vraiment « être intelligent », à l'heure où l'intelligence artificielle bouleverse nos repères.

<https://www.fetedelascience.fr/fete-de-la-science-en-region-provence-alpes-cote-d-azur>

La 15^e semaine des mathématiques se déroulera du 14 au 25 mars 2026 sur le thème « Égalités ». Ce dernier met en lumière les mathématiques comme outil de pensée rationnelle, de justice et d'équité. Il invite à réfléchir à l'équilibre et aux solutions partagées, à promouvoir l'égalité des chances et la mixité dans les parcours scientifiques, et à relier la discipline aux grands enjeux sociétaux et républicains.

<https://eduscol.education.fr/3493/semaine-des-mathematiques>

Pour la quatrième année, l'École académique de la formation continue (EAFC) pilote la mise en œuvre de votre formation continue. L'objectif est que chacun puisse être acteur de son propre parcours de développement professionnel. À cette fin, l'EAFC met à disposition, sur son site, un dispositif d'abonnement permettant de s'inscrire directement aux modules proposés. Nous vous encourageons à vous abonner dès maintenant aux formations disciplinaires :

<https://www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-second-degre-maths-sciences-122860>

L'EAFC met également à disposition des enseignants plusieurs parcours de préparation aux certifications : la DNL (Discipline non linguistique), le CAFFA (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) et le CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive). Pour certains de ces dispositifs, l'inscription doit être effectuée avant le 8 septembre 2025.

<https://www.ac-nice.fr/inscription-aux-preparations-aux-certifications-122618>

Vous trouverez en annexe de ce courrier diverses informations et ressources utiles pour l'année scolaire : programmes en vigueur, ressources d'accompagnement pour leur mise en œuvre, modalités du Contrôle en Cours de Formation, tests de positionnement, modalités d'application de la réforme du lycée professionnel, offre de formation continue, etc.

Comme vous le savez sans doute, Serge ONTENIENTE a réussi le concours d'IEN et a été nommé dans l'académie de Dijon. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour l'engagement dont il a fait preuve à nos côtés dans le cadre de sa mission d'inspection.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année scolaire, riche en satisfactions professionnelles.

Au plaisir de vous rencontrer, avec nos cordiales salutations,

Jean-Pierre NUZZO

jean-pierre.nuzzo@ac-nice.fr

Emmanuel DENISE

emmanuel.denise@ac-nice.fr



En mathématiques

Les programmes

- [Les programmes du cycle 4 \(troisième prépa-métier\)](#)
- [CAP et rattachement des spécialités de CAP aux groupements](#)
- [Seconde professionnelle](#)
- [Première professionnelle](#)
- [Terminale professionnelle](#)
- [Liste des groupements en mathématiques et physique-chimie par spécialité de baccalauréat professionnel](#)
- [Brevet des métiers d'art](#)
- [Brevet professionnel](#)

Les ressources d'accompagnement

- [Mise en œuvre du programme au cycle 4](#)
- [Automatismes \(CAP et Bac. Pro.\)](#)
- [Vocabulaire ensembliste et logique \(Bac. Pro.\)](#)
- [Algorithmique et programmation \(Bac. Pro.\)](#)

Activités pour la classe de seconde

- [Chute d'un objet](#)
- [La plus grande boîte](#)
- [Le pont Golden Gate et Annexe](#)
- [Gains au loto et Annexe](#)
- [Segment aléatoire et Annexe](#)
- [Pour économiser l'eau et Annexe](#)



Activités pour la classe de première

- [Le circuit de BMX et Annexe](#)
- [Pince de levage](#)
- [Insécurité routière et Annexe](#)
- [Glace en Arctique et température globale de la Terre et Annexe](#)
- [Protocole de Kyoto et Annexe](#)
- [Mettre des gants](#)

Ressources ÉDUCFI

Les ressources suivantes sont issues de la page [Éducation économique, budgétaire et financière](#) :

- [Citoyen éco-responsable : fiche ressource et éléments de correction](#)
- [Consommation raisonnée \(Baccalauréat professionnel\)](#)
- [Consommation raisonnée \(CAP\)](#)



En physique-chimie

Les programmes

- 3^e Prépa-Métiers : [ce référentiel de formation — qui réunit les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie et la technologie — s'appuie sur les programmes d'enseignement du cycle 4. Il vise à prendre en compte les spécificités du parcours des élèves de cycle 4 qui se présentent à la série professionnelle du diplôme national du brevet.](#)
- [CAP](#)
- [Seconde professionnelle](#)
- [Première professionnelle](#)
- [Terminale professionnelle](#)
- [Liste des groupements en mathématiques et physique-chimie par spécialité de baccalauréat professionnel](#)
- [Brevet des métiers d'art](#)
- [Brevet professionnel](#)

Les ressources d'accompagnement

[Évolution des programmes de physique-chimie des classes préparant au baccalauréat professionnel avec la transformation de la voie professionnelle](#)

Quatre documents « L'essentiel », qui proposent des contenus scientifiques synthétiques à destination des enseignants :

- [L'essentiel sur la combustion des hydrocarbures](#)
- [L'essentiel sur l'effet de serre atmosphérique \(nouveau mai 2025\)](#)
- [L'essentiel sur la poussée d'Archimède \(nouveau mai 2025\)](#)
- [L'essentiel sur le stockage de l'énergie électrique \(nouveau mai 2025\)](#)

Les documents pour la classe

- [Exploitation d'une échelle de teinte par photométrie](#)
- [Mesure de pression : application à la loi de Boyle-Mariotte - annexe](#)
- [Illustration expérimentale de l'absorption d'infrarouge \(nouveau mai 2025\)](#)
- [La relation de Pascal \(nouveau mai 2025\)](#)



Par ailleurs, plusieurs QCM sont proposés sur différents thèmes, disponibles en formats Word, PDF, et en version directement exploitable sur Quizinière. Ces questionnaires sont accompagnés de leur correction, mettant en évidence les distracteurs :

- [QCM : Mesure et incertitude](#)
- [QCM : Caractérisation d'une solution aqueuse](#)
- [QCM : Accélération et vitesse](#)
- [QCM : Exploitation de la force d'Archimède](#)
- [QCM : Caractérisation d'une onde électromagnétique](#)
- [QCM : Stockage de l'énergie à l'aide d'un système électrochimique](#)
- [QCM : Rayonnement thermique](#)

En classe de seconde et de CAP

- [Variabilité de la mesure : télémètre d'un robot \(seconde\)](#)
- [Déploiement automatique de stores \(CAP\)](#)
- [Déploiement automatique de stores \(seconde\)](#)
- [Allumage automatique des phares \(seconde\)](#)
- [Étude d'un capteur photographique \(seconde\)](#)

En classe de première

- [L'essentiel sur la combustion des hydrocarbures](#)
- [Exploitation d'une échelle de teinte par photométrie](#)
- [Mesure de pression : application à la loi de Boyle-Mariotte - annexe](#)

Automatisme en cycle terminal

- [Présentation des ressources - Utilisation des QCM en voie professionnelle](#)
- [QCM traitant d'un thème de chimie](#)
- [QCM traitant de thèmes de mécanique](#)
- [QCM traitant du thème mesures et incertitudes](#)
- [QCM traitant de thèmes sur les signaux](#)



ANNEXE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE 2

L'intention de la mesure 2 est présentée dans la [fiche](#), enseigner en groupes à effectifs réduits en mathématiques et en français ; cette fiche répond aux questions liées à sa mise en place. Les séances à effectifs réduits permettent de constituer des groupes hétérogènes ou homogènes selon les besoins. Il s'agit de conserver le même objectif d'apprentissage dans les deux groupes de la classe et d'adapter la situation de formation. Les deux groupes peuvent être d'effectifs très différents. Cette organisation flexible en termes de composition des groupes, qui sont amenés à évoluer en cours d'année, exige de ne pas perdre de vue le fil annuel de la progression adossée aux objectifs des programmes.

La visioconférence proposée le 13 juin 2024 a permis d'aborder avec vous la manière de constituer les groupes, la façon d'adapter les activités pédagogiques et les gestes professionnels pour tirer pleinement parti de cette mesure, l'alternance la plus adaptée entre les temps en classe entière et ceux en groupes, l'utilisation de Pronote... Celle du 13 mars 2025 a permis de faire un bilan sur la mise en œuvre dans l'académie de la mesure 2 et de présenter des stratégies pédagogiques en fonction du choix fait pour composer le groupe (homogène ou hétérogène). Celle du 12 mars 2025 a permis d'identifier certaines des difficultés rencontrées par nos élèves au regard des résultats obtenus lors des tests de positionnement de 2de en mathématiques, mais également en français. Un outil permettant de tester à nouveau les items du test spécifique de mathématiques a été présenté dans un deuxième temps. Ces visioconférences sont disponibles sur le site académique (Le mot de passe pour ouvrir la page est « Mesure@2 ».) :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/plpms/mesure-2-groupes-a-effectifs-reduits/>

Des ressources d'accompagnement de la mise en œuvre de la mesure 2 ont été publiées par la DGESCO à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/4023/les-savoirs-fondamentaux-au-lycee-professionnel>

Voici la liste des documents disponibles :

Ressources transversales :

- « [Enseigner le français et les mathématiques en groupes à effectif réduit](#) »
- [Quelle stratégie didactique pour enseigner les mathématiques et le français en groupes à effectifs réduits ?](#)
- [Proposition d'outils d'évaluation des progrès](#)
- [La démarche Qualéduc pour enseigner en effectif réduit](#)

Ressources en mathématiques :

- [Exploiter pleinement les temps de travail en groupe réduit pour aider chaque élève à développer les compétences travaillées en mathématiques](#)
- Les fonctions en seconde : [séquence complète sur les fonctions affines](#) ; [tutorer et coopérer](#)
- Les équations en seconde : [manipuler en mathématiques](#) ; [résolution d'équations du premier degré une inconnue](#)
- Les équations et fonction linéaire en CAP : [fonction linéaire et résolution d'équation](#) ; [l'équation et son inconnue](#)



ANNEXE 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE 4

La classe de terminale de baccalauréat professionnel est réorganisée à compter de la rentrée scolaire 2024 sur le fondement de l'arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel. L'arrêté modifie par ailleurs la grille horaire de l'ensemble du cursus pour les élèves sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat. Le Bulletin officiel n° 11 du 14 mars 2024 présente le cadre de la mise en œuvre de la mesure 4 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo11/MENE2404141N>

L'objectif de cette mesure est de :

- renforcer l'employabilité de ceux qui souhaitent s'insérer directement après le baccalauréat, et ainsi améliorer les taux d'accès à l'emploi post-diplomation ;
- mieux préparer ceux qui souhaitent poursuivre leurs études et améliorer leur réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, un parcours différencié de 6 semaines (module de préparation à l'insertion professionnelle ou module de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur) est proposé aux élèves en fin d'année scolaire de terminale professionnelle.

En début de classe de terminale, un bilan doit être réalisé afin de faire le point sur le projet de l'élève, ses motivations, ses compétences disciplinaires, mais aussi transversales. Ainsi, en fonction des écarts entre les compétences acquises par l'élève et celles nécessaires pour mener à bien son projet, l'équipe pédagogique formule des préconisations tant sur le choix du module que sur les points qui seront à travailler par l'élève. La décision finale du choix de module appartient à l'élève et à sa famille.

Le choix du module ne rend pas le projet post-baccalauréat irréversible : les élèves pourront choisir de candidater à des formations, notamment via Parcoursup, parallèlement à une préparation à leur insertion professionnelle. À l'inverse, ils pourront se tourner vers une insertion professionnelle immédiate même s'ils ont choisi le module de préparation à la poursuite d'études. L'élève peut, en cours d'année, décider de changer de module, en fonction de l'évolution de son projet. Il est important de souligner que la distinction entre l'insertion professionnelle et la poursuite d'études est parfois ténue, par exemple dans le cadre d'un projet de formation post-baccalauréat en apprentissage.

La différenciation des parcours à la fin de la classe de terminale vient tout à la fois parachever les démarches qui seront initiées depuis la classe de seconde et ouvrir des perspectives à l'élève quant à la suite de son parcours. L'accompagnement des élèves au choix du parcours est essentiel. Il pourra notamment être effectué dans le cadre du soutien au parcours qui succède à l'accompagnement renforcé.

Une foire aux questions apporte diverses réponses concernant la mise en œuvre de la réorganisation de l'année de terminale et du cursus de préparation au baccalauréat professionnel. Elle est téléchargeable à l'adresse :

<https://eduscol.education.fr/document/56265/download>



Le parcours de préparation à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Préparer les élèves à la poursuite d'études est un travail qui s'inscrit dans un processus long, qui commence bien avant la fin de la classe de terminale.

Proposer à l'élève un emploi du temps différent de la première période dédiée à la préparation au diplôme, permet de plonger les futurs étudiants dans un processus actif d'orientation associant démarche de projet, renforcements disciplinaires ciblés, prise d'autonomie et découverte de l'enseignement supérieur.

La grille horaire présentée ci-dessous est indicative et peut être adaptée au projet de classe et aux besoins repérés chez les élèves par l'équipe pédagogique.

Enseignements	Volume horaire indicatif	
	Parcours différencié	Hebdomadaire
Enseignements professionnels et économie-gestion ou économie-droit	60 heures	10 heures
Enseignements généraux	60 heures	10 heures
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)	18 heures	3 heures
Mathématiques/physique-chimie	18 heures	3 heures
Langue vivante A/B	12 heures	2 heures
Éducation physique et sportive (EPS)	12 heures	2 heures
Autre(s) enseignement(s) selon le choix de l'établissement	30 heures	5 heures
Travail personnel de l'élève	30 heures	5 heures
TOTAL DES HEURES	180 heures	30 heures

Les enseignements listés ci-avant contribuent à l'ensemble des attendus du parcours en termes de consolidation et de renforcement disciplinaire et méthodologique ainsi qu'au développement de compétences psychosociales, selon des dispositions pédagogiques adaptées mobilisant la pédagogie de projet, telles que : la co-intervention, des ateliers, du mentorat, des visites d'établissements, etc.



Par principe, les enseignants d'une classe assurent les enseignements pour leur classe, mais une organisation plus transversale, pour plusieurs classes à l'échelle de l'établissement, est envisageable en fonction des projets et des effectifs concernés par ce parcours.

En ce qui concerne les mathématiques physique-chimie, on pourra plus particulièrement travailler l'autonomie et la rapidité :

- dans le calcul, qu'il soit numérique ou littéral, notamment en ce qui concerne les ordres de grandeur et la manipulation d'expressions comportant des majuscules, des minuscules, des indices, des lettres grecques... ;
- dans la lecture graphique dans le plan et l'espace ;
- dans la modélisation d'une situation ou plus généralement pour s'engager dans un processus d'abstraction ;
- dans le tracé à main levée ainsi qu'aux instruments (règle, équerre, rapporteur, compas, clavier/souris) ;
- dans la prise de note, la production ou la restitution d'un travail.

Pour une poursuite d'études en BTS, des contenus de mathématiques ont été identifiés. Ils doivent bien entendu être adaptés à la spécialité de BTS visée par les élèves.

- Dans le prolongement du programme de la classe de terminale, on travaillera par exemple les automatismes liés au calcul fractionnaire, à la transformation d'expressions en particulier par factorisation, à la dérivation d'une fonction polynomiale de degré inférieur ou égal à 3, au calcul de pourcentages et de coefficients multiplicateurs, à la détermination graphique ou numérique de l'image ou de l'antécédent d'un nombre par une fonction, à la recherche du signe d'une expression, à la lecture graphique de l'ordonnée à l'origine et du coefficient directeur d'une droite, aux notions d'élément d'un ensemble, de sous-ensemble et à l'utilisation des symboles \in , \subset , \cap , \cup , ainsi qu'à la notation des ensembles de nombres et des intervalles.
- En complément du programme de la classe de terminale, on pourra aborder les modules du programme complémentaire de mathématiques (calcul intégral, fonctions logarithme népérien et exponentielle, nombres complexes, produit scalaire de deux vecteurs du plan rapporté à un repère orthonormé) ainsi que quelques notions nouvelles, par exemple : fonction racine carrée, variable aléatoire, loi binomiale présentée sans formalisme à l'aide d'un arbre en se limitant à un nombre d'expériences réalisées inférieur ou égal à 3, espérance, dérivée de fonctions composées.



ANNEXE 4 : LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION EN CAP

	Durée totale	Note	Période	Programme
Situation de mathématiques	Durée : 45 min	Sur 12	Au cours de la Tle.	Arrêté du 3-4-2019
Situation de physique-chimie	Durée : 45 min	Sur 8	Au cours de la Tle.	Arrêté du 3-4-2019

Les modalités du Contrôle en Cours de Formation sont définies par l'[arrêté du 30-08-2019](#). L'épreuve de mathématiques et physique-chimie comporte deux situations :

- Une **situation en mathématiques** de 45 minutes notée sur 12 points comportant 1 ou 2 exercices. Un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution se fait devant l'examineur à l'aide d'outils numériques. L'utilisation des outils numériques permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à utiliser une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures/hypothèses ou à contrôler leur vraisemblance.
- Une **situation de physique-chimie** de 45 minutes notée sur 8 points reposant sur un sujet expérimental.

Pour ces deux situations, les examinateurs utilisent la [grille nationale d'évaluation](#) publiée dans l'arrêté du 30 août 2019.

En mathématiques, le [rattachement des spécialités de CAP aux groupements](#) est téléchargeable sur Éduscol.

En physique-chimie, le programme est identique pour l'ensemble des spécialités.



ANNEXE 5 : LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION EN BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

	Note	Situations	Période	Programmes
Sous-épreuve de mathématiques	Sur 20	1 ^{re} situation sur 10 45 min environ	Deuxième semestre de l'année de 1 ^{re} ou premier semestre de l'année de Tle ¹	Programme de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) ²
		2 ^e situation sur 10 45 min environ	Deuxième semestre de l'année de Tle	Programmes de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) et de Tle (arrêté du 3 février 2020) ²
Sous-épreuve de physique-chimie	Sur 20	1 ^{re} situation sur 10 60 min maximum	Deuxième semestre de l'année de 1 ^{re} ou premier semestre de l'année de Tle ¹	Programme de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) ²
		2 ^e situation sur 10 60 min maximum	Deuxième semestre de l'année de Tle	Programmes de 1^{re} (arrêté du 3 avril 2019) et de Tle (arrêté du 3 février 2020) ²

¹ La première situation d'évaluation, qui s'appuie sur le programme de 1^{re}, sera préférentiellement réalisée au cours du deuxième semestre de l'année de 1^{re} si le candidat est considéré comme prêt à être évalué. Cela permettra de répartir le temps consacré à l'évaluation certificative et d'harmoniser les pratiques académiques.

² Le rattachement des spécialités de Bac. Pro. aux groupements figurant dans ces programmes est téléchargeable sur [Éduscol](#).

Les modalités du Contrôle en Cours de Formation sont définies par l'[arrêté du 17 juin 2020](#).

Sous-épreuve de mathématiques : coefficients 1 ou 1,5 ou 2 en fonction des spécialités

Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices.

Pour chacune des 2 situations, un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution se fait en présence de l'examineur. Ces questions nécessitent l'utilisation d'outils numériques par les candidats et permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à utiliser une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution de cette (ou ces) question(s) se fait en présence de l'examineur lors d'un appel. Le candidat porte ensuite par écrit les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

Sous-épreuve de physique-chimie (pour les spécialités de Bac Pro. concernées par cet enseignement) : coefficients 1,5 ou 2 en fonction des spécialités.

Les 2 situations d'évaluation s'appuient chacune sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences dont certaines peuvent être assistées par ordinateur.

Pour ces deux sous-épreuves, les examinateurs utilisent la [grille nationale d'évaluation](#) publiée dans la note de service du 22 juin 2021 pour établir la proposition de note du candidat.



ANNEXE 6 : LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION EN BMA

Les candidats ayant préparé le brevet des métiers d'art par la voie scolaire dans des établissements d'enseignement public ou des établissements d'enseignement privés sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue dans un établissement public sont évalués par **contrôle en cours de formation** pour l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie.

Les autres candidats sont évalués sous forme ponctuelle pour l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie.

En mathématiques et en physique-chimie, la première situation d'évaluation du CCF se déroule au cours du 2^e semestre de la 1^{re} année de formation et l'autre au cours du 2^e semestre de la 2^e année pour le BMA en 2 ans.

[Les programmes et la définition des épreuves des enseignements de mathématiques et de physique-chimie ont été publiés au BOEN n° 28 du 15 juillet 2021.](#)

ANNEXE 7 : LA DÉFINITION DES ÉPREUVES OU DES SOUS-ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE-CHIMIE EN BREVET PROFESSIONNEL

La définition de l'épreuve de physique chimie au brevet professionnel a été publiée au [JO du 16 octobre 2021](#). Celle de l'épreuve de mathématiques a été publiée au [JO du 18 mai 2023](#).



ANNEXE 8 : LES TESTS DE POSITIONNEMENT

Comme les années précédentes, les élèves qui entrent en seconde générale et technologique ou professionnelle ou en première année de CAP passent en début d'année des tests de positionnement en français et en mathématiques. Ils permettent d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles.

En CAP (40 min)

À compter de cette rentrée, le test de CAP en numératie est rendu adaptatif. Les élèves obtenant au moins 19 bonnes réponses aux items de résolution de problème sur les 26 attendus sont orientés vers la partie automatismes du test de positionnement de seconde professionnelle. Les autres sont orientés vers la partie automatismes du test de positionnement de début de CAP. Une présentation des exercices et compétences évaluées en numératie en CAP est accessible en ligne :

- [Numératie - Présentation des exercices et compétences évaluées](#)
- [Test spécifique de résolution de problèmes](#)

En Bac. Pro. (50 min)

La première partie du test de positionnement en mathématiques comprend 18 exercices constituant le « test spécifique » d'automatismes.

La seconde partie du test de positionnement de seconde est dorénavant structurée autour de trois domaines : « Nombres et calculs », « Organisation et gestion de données, fonctions » et « Espace et géométrie ». Elle ne repose pas sur un dispositif adaptatif en fonction des réussites aux premiers items d'orientation.

Deux seuils de réussite permettent de définir trois groupes de maîtrise (groupe « à besoins », groupe « fragile », groupe « satisfaisant »). Par ailleurs, si l'élève n'a pas eu le temps de finir le test, les domaines avec trop peu de réponses ne seront pas évalués et la mention « pas d'évaluation possible : trop peu de réponses » apparaît dans la restitution individuelle. Une présentation des exercices et compétences évaluées en mathématiques en seconde est accessible en ligne :

- [Présentation des exercices et compétences évaluées en mathématiques](#)
- [Test spécifique en automatismes – voie professionnelle](#)

Outils de positionnement à mi-parcours pour mesurer les progrès

Des outils de positionnement dans 4 domaines mathématiques « expressions algébriques », « géométrie », « nombres et calculs » et « organisation et gestion de données » sont proposés sur [Eduscol](#) aux professeurs des classes de 4^e, 3^e, de 2^{de} générale et technologique et de 2^{de} professionnelle. Ils sont organisés en 4 séquences d'une vingtaine de minutes et réunissent des exercices courts issus des différents standards nationaux et internationaux de manière à offrir des outils de mesure rapides qui permettront d'identifier les priorités de remédiation avec les élèves. Par séquence, sous forme de questionnaire, les fiches « élève » proposent une dizaine d'exercices de nature différente, du QCM à l'activité de recherche. Les fiches « professeur » permettent l'analyse des résultats, fournissent des indicateurs de réussite et des pistes pour aider à identifier les distracteurs.



ANNEXE 9 : LES VOLUMES HORAIRES DE RÉFÉRENCE

3^e « prépa-métiers »

3e « prépa-métiers »	Horaires hebdomadaires
Mathématiques	4 heures 30 dont 1 heure de consolidation*
Enseignement de sciences et technologie	3 heures

(*) L'heure de consolidation représente une dotation enseignant de 2 heures

En CAP

Volume horaire de référence* correspondant à une durée de 55 semaines d'enseignement, 14 semaines de PFMP et 3 semaines d'examen

	Première année			Deuxième année			Total sur 2 ans
	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe à effectif réduit (a)	
Enseignements professionnels	551			494			1 045
Enseignement professionnel	333,5	58	275,5	312	52	260	645,5
Enseignement professionnel et français en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	87			78			165
Prévention-santé-environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
Enseignements généraux	246,5			221			467,5
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques - Physique-chimie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Éducation physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101,5	43,5 (d)	58	91	39	52	192,5
Total	899			806			1705
Période de formation en milieu professionnel	6 à 7 semaines			6 à 7 semaines			12 à 14 semaines

(a) : Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectifs est atteint.

(b) : La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(c) : Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(d) : Dédoublements possibles en fonction des besoins des élèves.

*Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (1 705 h).

En ce qui concerne les volumes horaires de mathématiques physique-chimie (43,5 h en première et 39 h en terminale), la moitié de ces volumes est consacrée à l'enseignement du programme de mathématiques, l'autre moitié à celui du programme de physique-chimie



En Baccalauréat Professionnel

Les volumes horaires annuels sont fixés par l'[arrêté du 22 janvier 2024](#) modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

	Seconde		Première		Terminale bloc commun	
	Volume annuel	Volume hebdomadaire moyen indicatif pour 6 semaines de PFMP	Volume annuel	Volume hebdomadaire moyen indicatif pour 8 semaines de PFMP	Volume annuel	Volume hebdomadaire moyen indicatif pour 6 semaines de PFMP
Mathématiques	60 h	2 h	56 h	2 h	55 h	2,5 h
Physique-chimie	45 h	1,5 h	42 h	1,5	33 h	1,5 h
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	15 h	0,5 h	14 h	0,5 h	/	/

(Sur le cycle : 80 semaines d'enseignement, 20 semaines de PFMP, 2 semaines d'examen, 6 semaines personnalisées en terminale ; une année scolaire comporte 36 semaines.)

Focus sur l'année de terminale

Un nouveau calendrier scinde l'année de terminale en deux blocs :

- un bloc commun pour traiter le programme de septembre à mai de 22 semaines de cours, 6 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen ;
- un bloc personnalisé de 6 semaines de mai à début juillet qui sera consacré à une PFMP pour préparer une insertion professionnelle ou à des cours d'enseignements généraux et professionnels adaptés pour préparer une poursuite d'études en fonction du projet de l'élève ; les élèves qui choisiront la poursuite d'études bénéficieront de 30 heures par semaine qui seront réparties en fonction du projet d'orientation.

Soutien au parcours

L'accompagnement renforcé est remplacé par « le soutien au parcours » ; il s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins afin de les accompagner dans leur parcours de choix et d'orientation. L'horaire hebdomadaire moyen indicatif est d'une heure.



ANNEXE 10 : LE PROGRAMME ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

L'école académique de la formation (EAFC) met en œuvre la formation continue. L'objectif est la participation de chacun à la construction de son parcours de formation. Pour ce faire, l'EAFC propose un outil d'abonnement aux modules proposés qui est accessible sur son site.



Bien entendu, des formations sur des thèmes transversaux sont également proposées et peuvent répondre à vos besoins.

D'un point de vue organisationnel, il s'agit de veiller à ce que la continuité pédagogique soit assurée le plus possible lors des départs en stage. Comme vous le savez, Madame la Rectrice a décidé de libérer une demi-journée pour la formation des enseignants des matières fondamentales. Ce dispositif, déjà en place au collège, est étendu cette année scolaire aux professeurs de lycée professionnel. Il est demandé que les enseignants de mathématiques-sciences soient libérés le jeudi après-midi. Cette demi-journée a pour objectif non seulement de vous permettre de vous former, mais également de vous réunir pour coordonner vos enseignements. Nous veillerons par ailleurs à programmer, autant que possible, les temps de rencontre que nous aurons avec vous au cours de l'année sur ce créneau.

Les informations relatives à la formation continue et aux procédures d'inscriptions sont en ligne ici :

<https://www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-education-orientation-second-degre-122502>



ANNEXE 11 : LA RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS

Emmanuel DENISE emmanuel.denise@ac-nice.fr	Établissements du Var
Jean-Pierre NUZZO jean-pierre.nuzzo@ac-nice.fr	Établissements des Alpes-Maritimes